

dossier

TROIS DÉCENNIES DE CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION.

passerelle

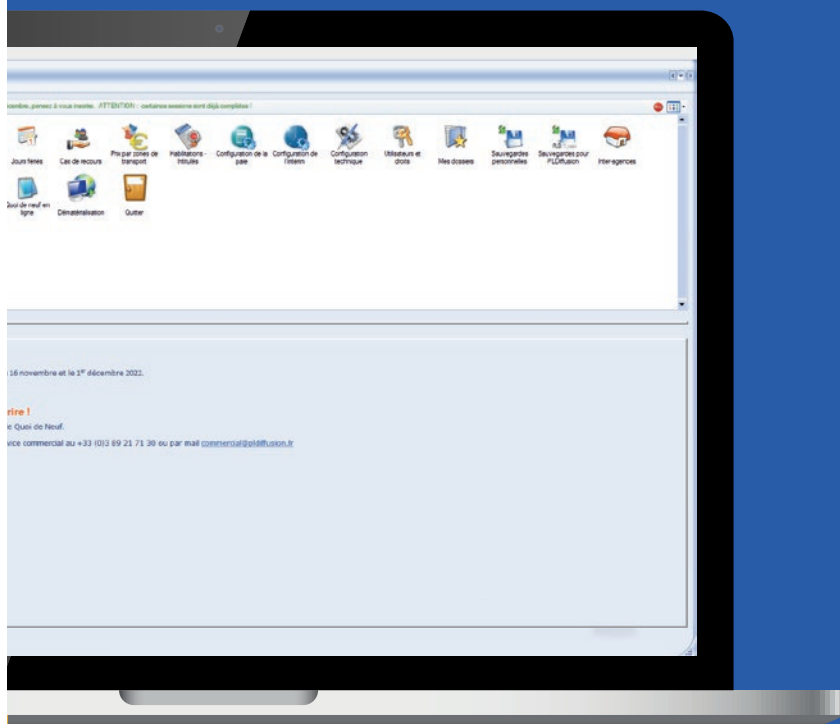
LES CLÉS DU RECRUTEMENT
DÉVELOPPÉES PAR LE SECTEUR
DU TRAVAIL TEMPORAIRE.

en région

L'INTÉRIM TREMLIN
POUR LA MISE
À L'EMPLOI DES JEUNES.

ERP MÉTIER QUI SIMPLIFIE LE QUOTIDIEN DES AGENCES D'INTÉRIM

ERP métier spécialisé pour le travail temporaire, Tempo, s'adapte aux contraintes de flexibilité et d'urgence de votre métier dans le strict respect du cadre réglementaire.



- ✓ Gestion des intérimaires
- ✓ Création de contrats
- ✓ Saisie des heures
- ✓ Gestion des acomptes
- ✓ Gestion de la paie
- ✓ Facturation
- ✓ 100% compatible avec Armado

LES PLUS DE TEMPO



Gestion des commandes



Contact +



Altego



Compte Épargne Temps

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET SANTÉ DE NOS SALARIÉS INTÉRIMAIRES, MAÎTRES-MOTS DE NOTRE BRANCHE !



Notre politique volontariste de prévention des risques professionnels nous a certes permis de réduire le taux de fréquence des accidents du travail de nos salariés intérimaires.

Agir en faveur de la prévention, de la sécurité et de la santé de nos salariés intérimaires est depuis longtemps la priorité de notre branche et va le demeurer car nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation actuelle.

Le dossier de ce numéro le rappelle, notre politique volontariste de prévention des risques professionnels nous a certes permis de réduire le taux de fréquence des accidents du travail de nos salariés intérimaires.

Néanmoins, ces efforts doivent encore être intensifiés car les statistiques de la CNAM montrent clairement que nos salariés intérimaires sont beaucoup plus exposés au risque d'accidents du travail que les salariés permanents des entreprises utilisatrices.

Pour mémoire, les premiers outils de sensibilisation ont été créés dans les années 1990, et la commission paritaire de la santé et de la sécurité au travail (CPNSST) a été mise en place dès 2002.

Nos actions se sont poursuivies et la dernière en date, est la mise en ligne, en juillet, d'une plateforme de sensibilisation à la prévention, destinée aux salariés intérimaires, financée par la branche et gérée par le FASTT, notre Fonds d'action sociale.

Nous travaillons aussi actuellement avec des services de prévention et de santé au travail pour expérimenter les Actions de Prévention Collective. Ces APC devraient permettre de réduire les risques professionnels auxquels sont confrontés nos salariés intérimaires. Les expérimentations vont démarrer et nous croyons beaucoup à ce travail de partenariat !

Au-delà de ces actions, nous appelons toujours à faire évoluer la répartition du coût des accidents du travail et des maladies professionnelles vers un financement plus responsable pour les entreprises utilisatrices. Une répartition des coûts de 50/50 entre l'agence d'emploi et l'entreprise utilisatrice constituerait un levier puissant pour favoriser la prévention réalisée au sein de l'entreprise utilisatrice et la mise en place d'actions de prévention supplémentaires par l'agence d'emploi. Nous avons récemment porté cette proposition dans le cadre des Assises du travail et continuerons à la soutenir avec la plus grande énergie !

Gilles LAFON,
président de Prism'emploi

leMag

NUMÉRO 54
3^e trimestre 2023

news 04

- Interview de Marc-Olivier Jouan
- Traitement des données personnelles et recrutement : comment faire ?
- Lancement des Intérim Job Days en Bourgogne-Franche-Comté !

dossier 07

- Trois décennies de construction d'une politique de prévention.
- Interview de Jean-Marc Soulo dre
- Interviews de Tristan d'Avezac et de Philippe Bielec

point de vue 13

- 3 questions à Jean-Baptiste Thiercelin, président de la commission économique de Prism'emploi

passerelle 14

- Les clés du recrutement développées par le secteur du travail temporaire

en région 15

- L'intérim, tremplin pour la mise à l'emploi des jeunes

repères 16

- Bilan recrutement 2022

vient de paraître 18

03

Interview /



04

MARC-OLIVIER JOUAN,
directeur du FPETT

**FOCUS SUR LES TROIS ATELIERS
TERRITORIAUX QUI ONT ÉTÉ ORGANISÉS
À CHOLET, CAMBRAI ET POITIERS PAR
LA BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE**

Prism'emploi Le Mag : Des rencontres sur les parcours professionnels du travail temporaire ont récemment eu lieu à Cholet, Cambrai et Poitiers. Quels sont leurs objectifs ?

Marc-Olivier Jouan : Elles sont initiées à la suite des diagnostics de territoire portés par l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement (OIR) qui ont été réalisés sur chacun de ces bassins d'emploi. Ces observations territoriales nous permettent de décliner des solutions adaptées à ces territoires.

« ÊTRE EN CAPACITÉ DE PRODUIRE DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR CHAQUE BASSIN D'EMPLOI. »

P. L. M. : Quels types d'acteurs ces ateliers territoriaux réunissent-ils ?

M.-O. J. : Lors de ces rencontres, étaient présents des agences d'emploi, des représentants institutionnels : Conseils Régionaux, Pôle emploi, Missions locales, etc. Les représentants de la profession et de ses partenaires, c'est-à-dire, Prism'emploi, le Fonds d'action sociale du travail temporaire (le FASTT), l'OIR, sont intervenus. Ces voix multiples nous ont permis d'avoir des débats nourris et fructueux.

P.L.M. : Quel est le programme de ces rencontres ?

M.-O. J. : Il s'agit d'échanger sur les enjeux relatifs au développement des compétences et des transitions professionnelles dans le secteur de l'intérim, avec un focus sur les bassins d'emploi concernés. Nos échanges sont très concrets. Nous avons ainsi eu un débat nourri sur l'importance des soft skills dans ces parcours.

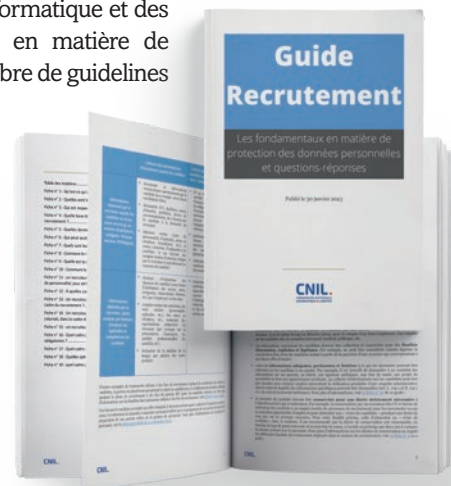
P. L. M. : Ces échanges ont déjà abouti à des perspectives d'actions ?

M-O J. : Des premières actions SPOTT, l'acronyme pour Sécurisation des parcours et Orientation dans le travail temporaire, un dispositif de formation inter-agences d'emploi, ont déjà été menées avec succès à Cholet. À Cambrai, nous engageons un partenariat avec le Conseil départemental pour des actions d'accompagnement à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, bénéficiaires du RSA.



TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET RECRUTEMENT : COMMENT FAIRE ?

Les recruteurs (employeur direct, cabinets de recrutement, entreprises de travail temporaire) sont amenés à collecter, traiter et conserver de nombreuses données personnelles concernant les candidats et les salariés du secteur du travail temporaire. Dans ce cadre, ils doivent respecter le Règlement général sur la protection des données – RGPD. Pour ce faire, ils peuvent désormais s'appuyer sur un guide dédié que vient de publier la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Ce guide, réalisé sous forme de fiches, rappelle les fondamentaux en matière de réglementation sur la protection des données personnelles et fournit un certain nombre de guidelines notamment au regard de l'utilisation des nouvelles technologies par les recruteurs. « *Nous avons pu échanger en amont avec la CNIL afin que les spécificités du travail temporaire soient prises en compte dans la rédaction de ce guide* », se félicite Dominique Delcourt, Directrice des affaires juridiques de Prism'emploi. Ainsi certaines données comme le numéro de Sécurité sociale du candidat ne peuvent normalement être collectées avant l'embauche. Or, dans la mesure où les mises à disposition des salariés intérimaires s'effectuent très rapidement, il est nécessaire que cette donnée soit collectée en amont lors de la phase de candidature, afin de faciliter la réalisation de la déclaration préalable à l'embauche. Grâce à ces échanges avec Prism'emploi, la CNIL a pu adapter ses recommandations en y intégrant les aménagements nécessaires à l'activité des entreprises de travail temporaire : autant de clarifications utiles pour les recruteurs.



LANCEMENT DES INTÉRIM JOB DAYS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ !

Le 25 mai dernier, la première édition des Intérim Job Days s'est tenue à Dijon. Cette manifestation était organisée par Prism'emploi et les agences d'emploi, en lien étroit avec les partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, l'Apec, l'École de la deuxième chance, le Département de la Côte d'Or, Cap Emploi et l'Agefiph Côte d'Or). Ce modèle innovant qui permet aux demandeurs d'emploi d'échanger en direct avec des agences d'emploi qui recrutent existait déjà dans le Grand Est. Au total, une centaine de demandeurs d'emploi ont pu participer à des ateliers découverte de l'intérim avec Prism'emploi, AKTO et le FASTT et accéder à plusieurs centaines d'annonces d'emploi dans tous les secteurs d'activité, notamment l'industrie, les services, le commerce, le BTP, la logistique. Chacun d'entre eux est reparti avec des propositions concrètes d'emploi.





Uniques, ensemble.

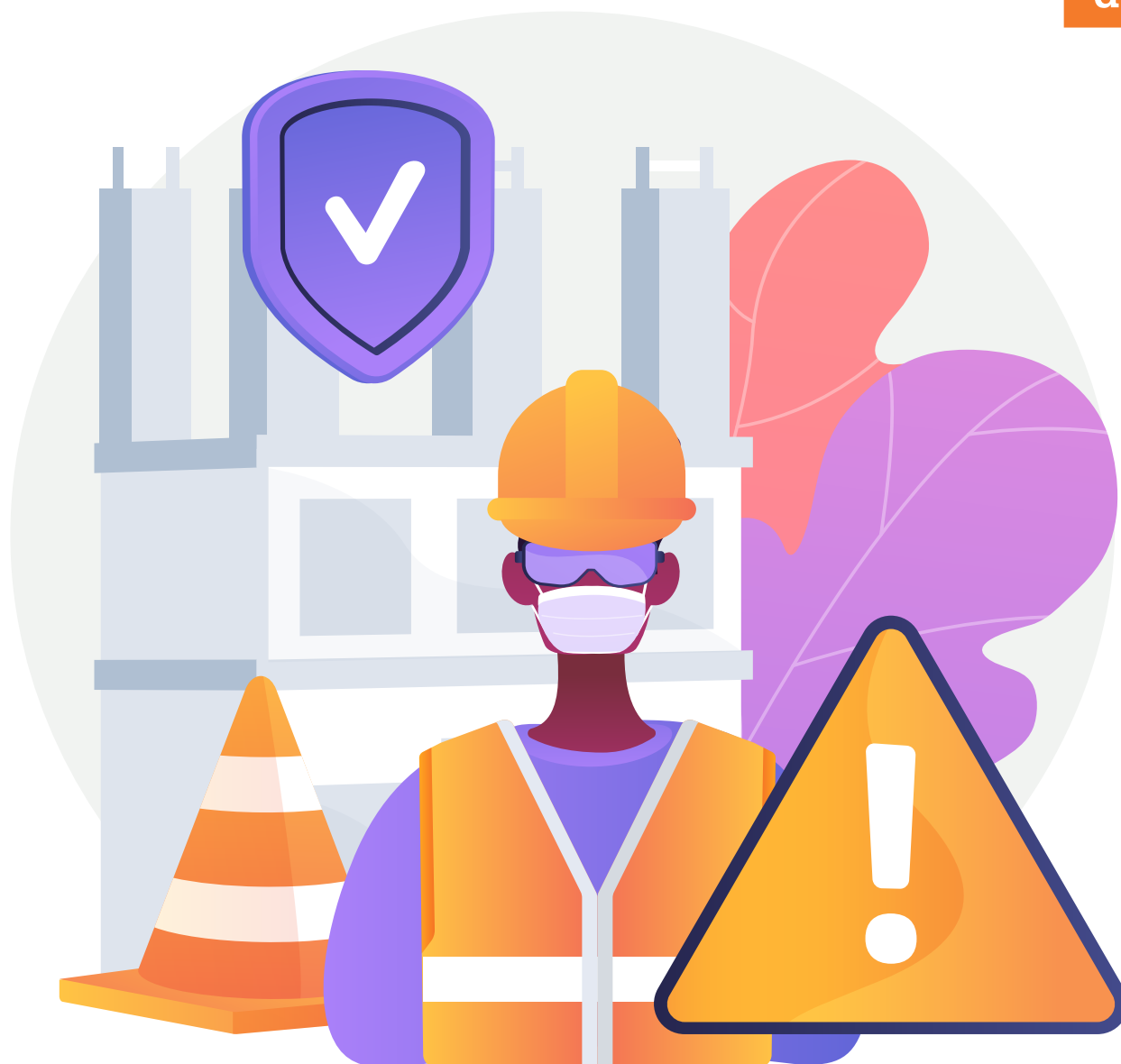
Ensemble, nous nous mobilisons pour une évolution positive de la société.
Un monde où tout le monde a sa place. Et ce, quels que soient son identité,
son parcours, ses aspirations.
Nous sommes tous différents, et nos différences nous réunissent.
Mieux, elles nous réussissent.

SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE



Retrouvez plus d'infos sur
groupe-apicil.com





TROIS DÉCENNIES DE CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION.

Les travaux menés avec les acteurs de la prévention des risques professionnels ont permis à la branche de développer des outils opérationnels au service des agences d'emploi et des salariés intérimaires. Un élan à poursuivre, avec l'implication accrue des secteurs utilisateurs.

« Depuis plus de 30 ans Prism'emploi mène une politique volontariste de prévention des risques professionnels et a contribué ainsi à réduire le taux de fréquence des accidents du travail », souligne Dominique Delcourt, directrice des affaires juridiques de Prism'emploi. Une action engagée dès le début des années 90 avec la mise en place d'outils de sensibilisation et de prévention construits en partenariat avec l'INRS⁽¹⁾ et la CNAM⁽²⁾. Ces premiers travaux ont contribué à faire prendre conscience de l'importance d'une véritable

politique de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auxquels sont exposés les salariés intérimaires. La signature d'un accord le 26 septembre 2002 a permis de mettre en place la Commission Paritaire Nationale de Santé et de Sécurité au Travail (CPNSST), laquelle définit la politique de la branche sur les sujets de santé, de sécurité et de handicap. Elle dispose pour cela de plusieurs bilans statistiques annuels établis par la CNAM et Prism'emploi. La CPNSST s'appuie aujourd'hui sur le Fonds d'Action Sociale du Travail

Quelques chiffres

En 2021, plus de

49 000

salariés intérimaires ont eu un accident du travail, dont 2 720 accidents graves et 55 décès.



À eux seuls, les secteurs du BTP, de l'industrie et du transport-logistique représentent les

2/3 des accidents du travail des salariés intérimaires.



08

Temporaire (FASTT) pour la mise en œuvre des outils de prévention. La construction au niveau de la branche d'une réflexion sur ces questions de prévention, santé et sécurité s'est poursuivie avec la signature le 3 mars 2017 d'un accord apportant plusieurs évolutions ou réactualisations notables, à commencer par la création de « visites de retour à l'emploi ». Ce dispositif permet à un salarié intérimaire qui a eu un accident durant une mission d'intérim, mais qui n'est plus sous contrat de travail, de consulter un médecin du travail avant la reprise d'une nouvelle mission ou le début d'une formation.

Une expertise renforcée au sein de l'agence d'emploi.

Plus globalement, l'accord de 2017 permet d'accentuer un certain nombre d'actions de sensibilisation et de prévention pour les secteurs les plus exposés aux risques d'accidents du travail, comme le BTP ou la logistique. Il renforce en outre les attributions de l'interlocuteur sécurité dans les entreprises de travail temporaire. « Il est très important d'avoir au sein des agences d'emploi une personne disposant d'une expertise sur ces sujets de santé-sécurité pour qu'elle puisse informer les salariés intérimaires des outils mis en place par la branche et être l'interlocuteur du client sur ces questions. Voilà pourquoi la CNAM, en partenariat avec Prism'emploi, a conçu un référentiel de formation sur la santé et la sécurité à destination des salariés permanents des entreprises de travail temporaire »,

explique Dominique Delcourt. Toutes ces étapes franchies depuis trois décennies par la branche ont donc permis de mieux protéger des salariés intérimaires davantage exposés aux risques professionnels que les salariés permanents. Un élan qui doit être poursuivi et qui devra impérativement s'accompagner d'une mobilisation et d'une implication des entreprises utilisatrices, celles-ci devant assurer pleinement les responsabilités que le législateur leur a données en termes d'accueil sécurité, de formation sécurité au poste de travail et de fourniture des équipements de protection individuelle.

(1) Institut national de recherche et de sécurité.

(2) Caisse nationale d'assurance maladie.

Interview /

JEAN-MARC SOULODRE,

Directeur Général Adjoint du FASTT

Le FASTT agit, pour le compte de la Branche du travail temporaire, sur la prévention des risques professionnels. Quelles sont les priorités de l'année ?

La priorité absolue est de réduire les accidents du travail. Pour des salariés intérimaires amenés à changer régulièrement d'environnement de travail et à évoluer dans des secteurs accidentogènes, ce risque est accru. La démarche de prévention portée par les entreprises de travail temporaire, et les partenaires sociaux au travers de la CPNSSST (la Commission paritaire de la Branche en charge de ces questions), est guidée par cette priorité dans un contexte de dynamique partenariale renforcée grâce au Plan contre les accidents du travail graves et mortels présenté l'an dernier par le gouvernement. Cette démarche implique toutes les parties prenantes, les salariés intérimaires eux-mêmes, les agences d'emploi, les entreprises utilisatrices et enfin les acteurs de prévention tels que les Services de prévention et de santé au travail.

Plus globalement, comment résumeriez-vous l'action du FASTT en matière de prévention des risques professionnels ?

Le FASTT est un outil au service de cette démarche de prévention. Sa vocation est de déployer des actions mutualisées qui complètent et renforcent celles des agences d'emploi. Nous avons à la fois un rôle d'aiguillon pour mettre en place avec nos partenaires des solutions vraiment adaptées au travail temporaire et de mutualisation pour permettre à chaque agence d'emploi, quelle que soit sa taille, de bénéficier d'un certain nombre de services et d'outils en matière de prévention.

L'une des actions phares est la tournée « À vous la santé ». Qu'en est-il pour cette année ?

Nous portons, avec l'appui des agences d'emploi, les messages de prévention sur le terrain en déployant les six trucks santé en métropole et dans les départements et régions d'outre-mer. L'objectif 2023 est de sensibiliser 20 000 salariés intérimaires au sein de 750 entreprises utilisatrices. Le fait de se déplacer sur le lieu de travail permet non seulement au salarié intérimaire de disposer d'un temps dédié à cette action de sensibilisation, mais aussi aux partenaires sociaux de l'entreprise utilisatrice de s'approprier ensuite la démarche et de la dupliquer s'ils le souhaitent sans faire appel à nos trucks santé. Avec notre réseau de conseillers prévention, nous abordons les risques liés aux gestes et postures, le risque routier, et les risques liés à l'environnement de travail. Nous traitons aussi le sujet des addictions d'une manière ludique et immersive pour montrer, à l'aide de lunettes de réalité virtuelle, les impacts de l'alcool, produits stupéfiants psychoactifs (cannabis et ecstasy) sur les gestes professionnels. C'est une démarche bienveillante et co-construite avec l'agence d'emploi et l'entreprise utilisatrice.



« LE FASTT A POUR VOCATION DE DÉPLOYER DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ADAPTÉES ET MUTUALISÉES. »

La question de la sécurité est clé sur les grands chantiers avec de nombreux intérimaires. Comment cette problématique est-elle abordée ?

Avec les équipes de Prism'emploi nous œuvrons pour renforcer la prévention et la sécurité des salariés intérimaires sur des chantiers importants. Nous sensibilisons les acteurs territoriaux, essentiellement les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), sur les caractéristiques du travail temporaire pour que les spécificités soient bien prises en considération. Il s'agit de permettre à ces acteurs de prendre la mesure de ce qu'est réellement le travail temporaire, des difficultés auxquelles peuvent être confrontés les salariés intérimaires et de l'attention particulière qu'il faut leur porter, en prenant en compte par exemple leur besoin de réactivité ou en imaginant des formats d'intervention adaptés. Nous portons de manière proactive la question de la sécurité des salariés intérimaires pour qu'au travers des acteurs locaux de prévention, les entreprises utilisatrices soient davantage impliquées et responsabilisées.

Un exemple concret ?

Le FASTT contribue au plan de prévention du Canal Seine Nord Europe. 10 actions concrètes sont ainsi envisagées par la SCSNE qui assure la maîtrise d'ouvrage du chantier. Il s'agit d'anticiper l'intégration de milliers de salariés intérimaires. Autre exemple, avec la DRIETS et la SOLIDEO, la société de livraison des ouvrages pour les jeux olympiques de Paris 2024, le FASTT a organisé deux journées de sensibilisation. Une action menée en partenariat des médecins du travail et des préventeurs de l'OPPBTP.

Quels sont les outils de prévention que les salariés permanents des agences d'emploi peuvent utiliser pour sensibiliser les intérimaires sur les risques ?

Ils sont nombreux. Les salariés permanents trouvent dans l'espace qui leur est réservé sur le site du FASTT des « chasses aux risques » digitales pour accompagner les salariés intérimaires dans l'identification des risques dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la logistique ou du BTP. Nous mettons aussi à disposition une vidéo interactive sur la chute de plain-pied dans lequel chaque salarié intérimaire devient acteur et vit les conséquences des bons ou mauvais choix qu'il réalise. Chaque agence peut commander le livret sécurité de la CPNSST à remettre avant de démarrer une mission, réserver une étape de la tournée « À Vous la Santé », ou encore acheter des chaussures de sécurité labelisées pour leur qualité et leur confort pour un prix fortement négocié. Les agences d'emploi peuvent aussi utiliser la série de vidéos du Coach Issa qui présentent en moins de 3 minutes les conseils sur les risques électriques, de chute de hauteur, la co-activité, le port de charge, le droit d'alerte et de retrait, et bien d'autres encore. Diffusées depuis 2019, ces vidéos à la fois sérieuses et ludiques ont fait la preuve de leur efficacité en termes de sensibilisation des salariés intérimaires : elles cumulent aujourd'hui deux millions de vues.

Envisagez-vous d'aller encore plus loin ?

Oui. La CPNSST a décidé de mettre à disposition de toutes les agences d'emploi des modules pour former les salariés intérimaires sur les risques professionnels. Cette plateforme de sensibilisation est un outil à la main des agences d'emploi qui proposera un parcours générique et des parcours particuliers dans certains secteurs d'activité. Il s'agit de parcours d'e-learning en ligne accessibles également sur le site du FASTT avec des vidéos, des quizz, des mini « chasses aux risques ». Le principe est d'apprendre, y compris en cas de réponses erronées. Deux formats ont été développés. Un format court pour aller à l'essentiel en moins de 20 minutes, un format complet pour aller plus loin.

En quoi cette action est innovante ?

Dans le sens d'abord où l'on est vraiment dans une démarche souple et progressive. Elle permet en effet d'appréhender de manière générale les risques professionnels et de prolonger ensuite cette formation en abordant par exemple les risques professionnels sur un chantier ou dans un entrepôt logistique. Ces modules sont tout à fait adaptés à des salariés intérimaires qui ne disposent pas toujours de beaucoup de temps. Chaque parcours sera traduit et sous-titré en plusieurs langues étrangères pour que la barrière de la langue française soit surmontée. Ce qui est très intéressant enfin, c'est que le modèle économique de cette plateforme a été pensé dans une logique forfaitaire. Chaque agence peut inscrire autant de salariés intérimaires qu'elle le souhaite et suivre la bonne réalisation des parcours. Ces formations devraient ainsi permettre de bien préparer un grand nombre de salariés intérimaires aux questions de prévention des risques professionnels.

Prévention
Outils Sécurité
À Vous la Santé
CPNSST FASTT
Sensibilisation
Salariés Intérimaires

Interviews /



TRISTAN D'AVEZAC, directeur
du cabinet Territoires Humains



et **PHILIPPE BIELEC**,
directeur d'Actrasan.

Pour quelles raisons Prism'emploi vous a demandé de travailler sur les expérimentations d'Actions de prévention collective (APC) ?

Tristan d'Avezac : D'abord parce que c'est une démarche engagée à l'échelle nationale qui nécessite dans le même temps un travail au niveau local auprès des Services de prévention et de santé au travail (SPST). Nous avons donc un rôle de coordination, mais également en termes d'évaluation comparée des actions menées sur les différents territoires, ce qui permet de nourrir notre réflexion.

Philippe Bielec : J'ajouterais que nous avons tous deux une connaissance du secteur du travail temporaire et de la prévention des risques professionnels. Tristan pour avoir travaillé dix ans à Prism'emploi, puis dans un groupe d'intérim et moi-même pour avoir été responsable de la formation à l'INRS, puis ingénieur conseil à la CNAM. Nous sommes donc en terrain connu et dans l'optique de regarder comment on peut faire mieux en matière de prévention.

T. d'A. : Et forts de ces expertises, nous allons au-devant des SPST, lesquels sont chargés de mettre en œuvre les APC, pour les inciter et les aider à lancer ces expérimentations.

Quelle est votre démarche ?

T. d'A. : Dès le lancement du projet en novembre dernier, nous avons réalisé un travail préparatoire, notamment avec le FASTT pour avoir un retour d'expérience sur les actions qu'il a initiées quelques années. Nous faisons ensuite un travail d'analyse de la data pour nous assurer que nous sommes dans la bonne direction et d'analyse également du volume de salariés intérimaires selon les secteurs pour chaque département. À partir de là, nous avons identifié une douzaine de SPST. Parallèlement, nous avons réfléchi avec le FASTT au format d'une APC telle que nous la concevons, à savoir une action de prévention aux risques d'une durée de 30 mn, dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et pour des groupes de 8 à 12 salariés intérimaires.

P. B. : Il est très important que cela ait lieu au sein de l'entreprise utilisatrice. D'abord parce que cela peut lui

permettre de s'approprier cette démarche et de la développer elle-même par la suite. Ensuite parce qu'en abordant des situations concrètes et spécifiques à chaque entreprise, cela permet d'inciter les salariés intérimaires à prendre davantage soin d'eux.

T. d'A. : Nous parlons volontiers de « Capital Santé-Travail » pour décrire cette approche globale destinée à conserver, voire à améliorer la santé des salariés intérimaires tout au long de leur vie professionnelle.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

T. d'A. : Nous travaillons aujourd'hui avec l'AST du Cher, l'AST Grand Lyon et nous démarrons la démarche avec les SPST de Bretagne. Avec les deux premiers, nous avons travaillé sur les contours de l'action, sur l'identification des entreprises utilisatrices susceptibles d'entrer dans cette démarche de co-construction et avons échangé avec les entreprises de travail temporaire. Un des intérêts de ces APC, c'est que l'approche particulière de chacun des SPST puisse ouvrir demain un champ des possibles aux autres SPST désireux de s'emparer de cette question. Les premières actions devraient pouvoir être initiées par les SPST durant l'été ou l'automne prochain.

Les APC, un dispositif expérimental pour renforcer la prévention.

La loi n° 2021-2018 du 2 août 2021 permet aux professionnels de santé de réaliser à titre d'expérimentation et pour une durée de trois ans des actions de prévention collective à destination des salariés d'entreprises de travail temporaire afin de prévenir les risques professionnels auxquels ils sont exposés.



Retrouvez le sourire avec
le logiciel BeSTT

Imaginez la gestion simple et efficace des contrats, des paies et des factures. La fiche candidat remplie en quelques secondes. La fiche client qualifiée en 2 clics.

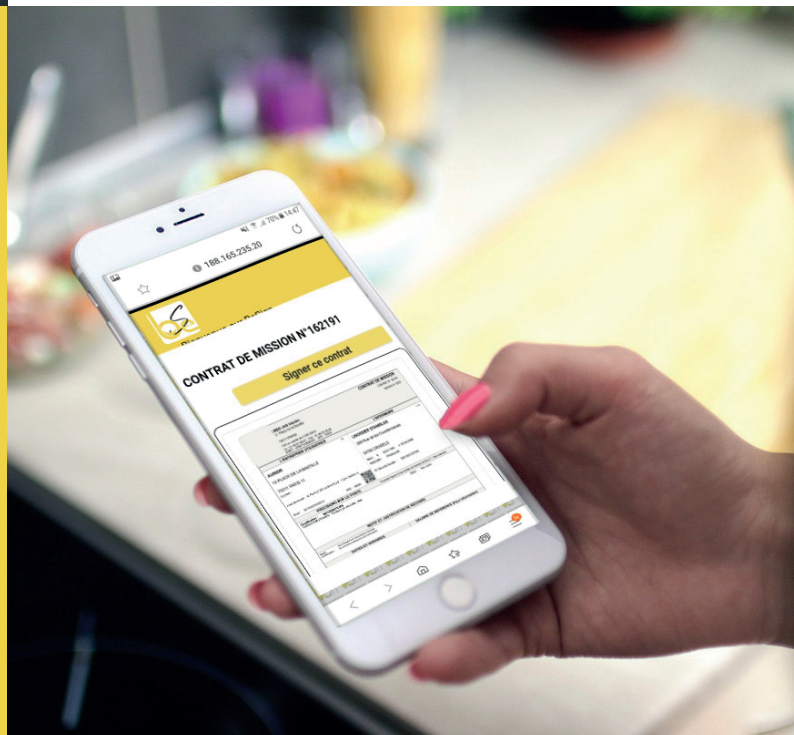
Renforcez la relation avec vos clients et vos intérimaires.

Gagnez des dizaines d'heures de travail et améliorez l'ambiance au sein de votre agence.

Contactez facilement et gratuitement une hotline téléphonique disponible pour vous assister au quotidien.

Pensez-vous qu'il s'agit d'un rêve, d'une utopie ?

C'est **BeSTT**



- Gestion des dossiers clients et intérimaires
- Gestion des contrats
- Signature graphique Besign intégrée
- Gestion des paies et des factures
- Un espace en ligne pour vos clients et vos intérimaires, la saisie des heures...
- Vos démarches administratives simplifiées (DPAE, DSN, mutuelle, prévoyance...)
- Suivi des paiements et recouvrements
- Prospection et CRM
- Connexion gratuite vers les logiciels du marché Pixid, Coffreo, Clic&Staff, Peopulse, Pilott, BAPS, Directskills, Oodrive, Yousign...
- Toutes les mises à jour incluses

...

Contactez-nous au

03 75 00 74 03

Plus d'infos sur

bestt.fr



Interview / 3 QUESTIONS À

JEAN-BAPTISTE THIERCELIN,
président de la commission économique
de Prism'emploi

Vous venez de prendre la présidence de la commission économique de Prism'emploi, pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

De formation juridique supérieure (DESS de droit public des affaires), j'ai commencé ma carrière dans le secteur public au sein de l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris. J'ai acquis une expertise sur les marchés publics, et j'ai ensuite intégré le groupe Vedior il y a 20 ans. J'ai occupé différentes fonctions de directeur commercial, directeur du pôle public ou directeur de cabinet de recrutement. Je dirige aujourd'hui le cabinet Appel Médical Search ainsi que le pôle Formation et Handicap du groupe Randstad.

Pouvez-vous nous rappeler le rôle de la Commission économique ?

La première des missions est d'apporter aux adhérents de Prism'emploi des statistiques fiables concernant l'emploi intérimaire. L'enjeu est de taille : aider les ETT à suivre et à anticiper au mieux les évolutions de leur environnement économique. C'est également le moyen de communiquer tous les mois auprès du grand public et des institutionnels pour rappeler le rôle de notre secteur en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Les dimensions territoriales et « compétences » jouent un rôle de plus en plus important, c'est pourquoi nous nous attachons à proposer à la fois des analyses géographiques mais aussi sectorielles et par métier. Nous développons également un certain nombre d'outils statistiques permettant de mieux appréhender l'activité recrutement ou le CDI intérimaire. Une autre mission importante de la commission économique est de proposer une expertise technique sur les sujets d'actualité. Nous travaillons en étroite collaboration avec le conseil d'administration et les autres commissions de Prism'emploi pour répondre à leur besoin d'expertise. Il peut s'agir de mesurer l'impact économique sur les entreprises de travail temporaire d'une disposition d'un projet de loi ou d'être force de proposition sur un chantier qui touche à la politique de l'emploi. Et la dimension collective est centrale : nous souhaitons être les plus ouverts possibles pour tenir compte de l'avis des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur positionnement géographique et la visioconférence facilite désormais la participation à nos réunions.



Quels sont les travaux que vous avez souhaité engager pour les prochains mois ?

Parmi les nouveaux chantiers que nous avons engagés, j'en citerai deux : le premier tient au souci d'amélioration de la qualité de l'information statistique. Les données du baromètre Prism'emploi s'appuient sur l'exploitation des flux statistiques transmis au concentrateur d'heures (S2H) pour la complémentaire santé. Certaines entreprises de la profession n'ont pas encore mis en place les protocoles d'échanges dédiés ou toutes ne respectent pas parfaitement le cahier des charges, c'est pourquoi nous avons défini un plan d'action avec S2H de manière à faire de la pédagogie en la matière. Nous allons ensuite nous attacher à mettre en place un nouvel indicateur trimestriel qui porte sur les délais de paiement dans le travail temporaire. En effet, les prestations d'intérim recouvrent à plus de 80 % des salaires et des charges sociales qui sont payées tous les mois par les ETT. Dans un contexte où la conjoncture tend à se dégrader, une détérioration des délais de paiement voire une hausse des défaillances d'entreprises pourraient mettre en difficulté des entreprises du secteur. Il nous est donc paru indispensable de doter la profession des outils susceptibles d'alerter si besoin les pouvoirs publics ; et ces indices seront opérationnels dès la rentrée 2023.

Focus / LES CLÉS DU RECRUTEMENT DÉVELOPPÉES PAR LE SECTEUR DU TRAVAIL TEMPORAIRE

La branche de l'intérim innove en matière de recrutement et partage son expertise.

Les Huitièmes Rencontres pour le Travail & l'Emploi se sont déroulées le 14 mars 2023 à la Maison de la Chimie (Paris 7^e). Elles ont été l'occasion de réinterroger le rapport « des Français au travail : Je t'aime moi non plus ? », de réfléchir à des solutions pour l'insertion professionnelle de nos seniors et surtout d'analyser les difficultés actuellement rencontrées en matière de recrutement sous la forme d'une table ronde intitulée « Recherche collaborateurs désespérément ».

Un marché du travail sous tension

Animée par le sociologue Serge Guérin, cette table ronde a réuni le député du Val d'Oise et rapporteur spécial des crédits de la mission Travail et Emploi du budget général de l'État Dominique Da Silva, Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM et Isabelle Eynaud-Chevalier, déléguée générale de Prism'emploi. « *Le monde du travail rencontre aujourd'hui de fortes tensions, a rappelé Dominique Da Silva. Sept métiers sur dix se trouvent en forte tension, selon la direction de l'animation, de la recherche, des études et statistiques (Dares) du ministère du Travail* ». « *Jusqu'en 2030, nous connaissons une pénurie de recrutement en tous lieux, et nous devons tous faire de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour parvenir à remotiver des publics jeunes ou moins jeunes qui peuvent se sentir un peu laissés-pour-compte* », confirme Isabelle Eynaud-Chevalier.

Démocratiser les actions de recrutement

La déléguée générale est revenue sur les spécificités du secteur de l'intérim, un public varié, touchant tous les profils et dont la mise à l'emploi revêt des formes plurielles : contrat de travail temporaire classique, CDI intérimaire, voire recrutement pour le compte d'autrui. Cette pluralité d'expertise permet à la branche de sortir des sentiers battus et d'innover. Le succès du CDI intérimaire en est un bon exemple. « *Les CDI intérimaires sont désormais plus nombreux que les 30 000 salariés du secteur du travail temporaire* » a précisé à cet égard la déléguée générale de Prism'emploi. Cette expérience offre à la branche un socle fort pour imaginer de nouvelles formes de recrutements adaptés aux besoins des bassins d'emploi comme des job dating disruptifs. En conviant des dizaines de demandeurs d'emploi dans les locaux de Pôle emploi, la profession réussit à pourvoir



des missions d'intérim du jour au lendemain : autant de « *petites recettes miraculeuses* » du recrutement selon Isabelle Eynaud-Chevalier, pour qui un des secrets du recrutement c'est sans doute « *d'aller vers et de stimuler les envies* ».

Savoir lever les freins à l'emploi

Être présent sur les réseaux, mais aussi aller au contact physique des publics, faciliter la rencontre avec le monde du travail, c'est sans doute la force du travail temporaire. S'il le peut c'est aussi grâce au maillage territorial qui est le sien, un réseau de 12 000 agences d'emploi implantées y compris dans des agglomérations de taille modeste. Cette proximité lui offre une bonne compréhension des besoins des publics, notamment au regard des freins périphériques à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) et lui permet d'y répondre de façon adaptée, grâce à l'aide du Fonds d'action sociale du travail temporaire. Mais pour développer l'employabilité, la formation reste essentielle. Chaque année, le secteur de l'intérim réalise « *des centaines de milliers de formations qualifiantes et certifiantes, c'est le cœur du réacteur* », résume Isabelle Eynaud-Chevalier. Sur le sujet, là encore, la profession ne se départit pas de son pragmatisme légendaire : militant pour un lien renforcé entre l'école et l'entreprise afin de mieux répondre aux enjeux de demain.

Territoires /

L'INTÉRIM, TREMPLIN POUR LA MISE À L'EMPLOI DES JEUNES

Le secteur de l'intérim est particulièrement engagé pour l'accès à l'emploi des jeunes. Le déploiement du dispositif Mission Jeunes, une démarche d'accompagnement global des jeunes vers l'emploi, portée par le secteur du travail temporaire, se poursuit avec la signature de cinq nouvelles conventions régionales.



Pour les jeunes peu qualifiés avec peu, voire pas d'expérience professionnelle, trouver un emploi est un défi. Les jeunes ont presque trois fois plus de chances d'être au chômage que les adultes⁽¹⁾. L'employabilité de ces jeunes est un enjeu économique et social d'envergure, notamment au regard de l'objectif de plein emploi d'ici 2027, que s'est fixé le gouvernement. Le secteur du travail temporaire se mobilise depuis plusieurs années afin de développer leur intégration sur le marché de l'emploi

La place stratégique de l'intérim

Pour ces publics, l'intérim constitue un tremplin pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Leurs premières missions d'intérim leur permettent de se familiariser avec les codes de l'entreprise, d'acquérir de nouvelles compétences et surtout de confirmer et valoriser leur projet professionnel. Afin d'accompagner au mieux ces publics vers l'emploi, Prism'emploi a signé un nouvel accord national de coopération le 25 novembre 2021 avec L'État (DGEFP), l'UNML (Union Nationale des Missions Locales) et ses partenaires AKTO, le FPETT et le FASTT. Il a pour objectif de renforcer et pérenniser l'action du secteur du travail temporaire dans l'accompagnement des jeunes. La mise en œuvre du dispositif repose sur un partenariat renforcé entre les agences d'emploi, les missions locales et l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et de la formation. Il permet d'augmenter les opportunités d'accès à l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales et de les y préparer.

Une forte mobilisation en région

Le secteur de l'intérim s'est mobilisé largement pour répondre à cet appel. Depuis la signature du nouvel accord national en novembre 2021, pas moins de neuf accords régionaux ont été conclus. Les cinq derniers accords régionaux ont été signés très récemment. En Bretagne, l'accord-cadre régional, en faveur de l'emploi et de la

qualification des jeunes accompagnés par les Missions Locales a été signé le 9 mars 2023. En Nouvelle-Aquitaine, cet accord a été conclu le 3 avril dernier. L'accord national a été déployé en Guyane le 31 mai, en Guadeloupe le 5 juin 2023 et enfin en Martinique le 26 juin 2023.

Le déploiement en pratique

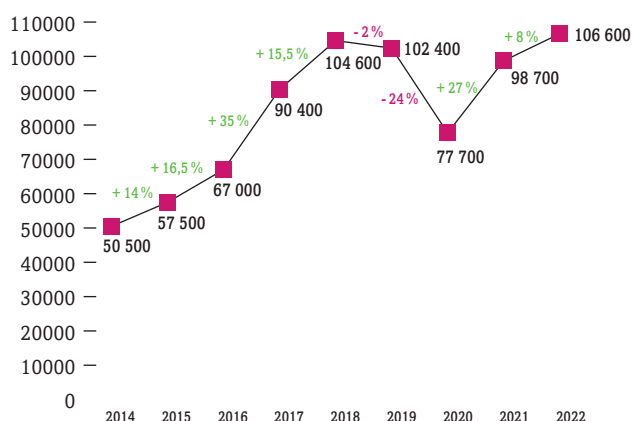
Le dispositif Mission Jeunes a pour objectif d'ouvrir aux jeunes accompagnés par les missions locales l'accès à des missions d'intérim pour leur permettre d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences. En outre, il met également en place une offre de services d'accompagnement, permettant de lever les freins à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.), et de faciliter la mise en relation avec les entreprises. Afin de renforcer la qualification des jeunes accompagnés, ils ont l'opportunité de suivre des actions de formation et de développer leurs compétences pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires. En pratique, chaque jeune bénéficie d'un parcours individualisé qui combine missions d'intérim, formation et accompagnement renforcé. Coaching, simulations d'entretien, job dating, formations en ligne, séminaires d'intégration dans l'emploi, ateliers découverte, ... une palette d'outils variés est mise à disposition des publics accompagnés pour leur permettre de construire leur parcours vers l'emploi durable.

(1) « Accroître l'employabilité des jeunes défavorisés », Bureau International du Travail, 201.1

BILAN RECRUTEMENT 2022

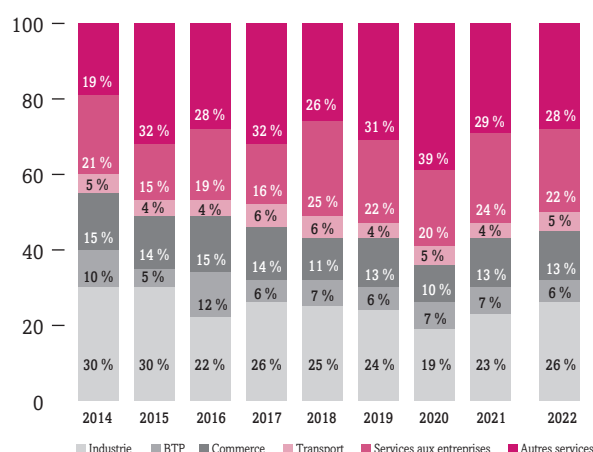
La loi de cohésion sociale de 2005 a élargi le champ d'intervention des agences d'intérim leur donnant la possibilité d'exercer, conjointement à l'intérim, une activité de « placement ». Depuis cette date, celles-ci ont la possibilité de réaliser des recrutements pour le compte d'entreprises en vue d'une embauche (en CDI ou en CDD) et du placement en partenariat avec le service public de l'emploi (Pôle Emploi, AFPA, collectivités territoriales). Celles-ci ont changé de dimension devenant ainsi des agences d'emploi. Prism'emploi réalise tous les ans une enquête de manière à analyser les caractéristiques des recrutements réalisés par leur intermédiaire. En 2022, avec 106 600 recrutements et le niveau le plus haut atteint depuis le lancement de cette activité, les agences d'emploi se positionnent comme le premier recruteur de France.

Nombre de recrutements réalisés par les agences d'emploi (2014-2022) :



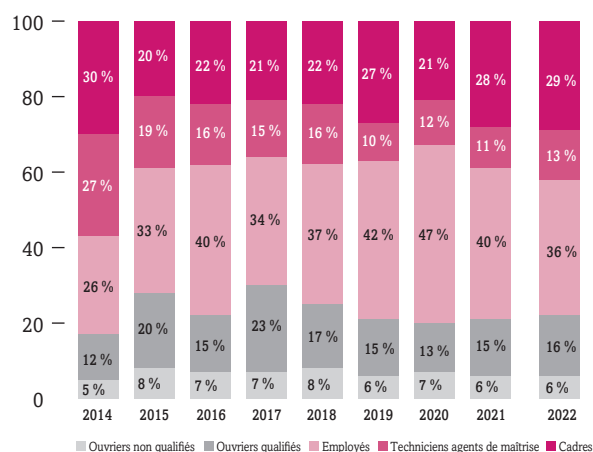
L'analyse de la répartition sectorielle révèle que l'industrie retrouve son niveau d'il y a 5 ans, 26 % (+ 3 points par rapport à 2021), ce qui démontre qu'en dépit d'une tendance à la désindustrialisation, certaines qualifications techniques demeurent fortement recherchées. La part du BTP (6 %) et celle du commerce (13 %) restent stables par rapport à 2021. Cette évolution se fait principalement au détriment des autres services (médical, services aux particuliers, services aux entreprises...). Le transport logistique enregistre une légère augmentation (+ 1 point) montrant des dynamiques différentes entre l'intérim et le recrutement.

Répartition des personnes recrutées selon le secteur d'activité des établissements clients (2014-2022) :



Les recrutements réalisés par les agences d'emploi profitent majoritairement à des catégories de population qui, traditionnellement, ne bénéficiaient pas de services de recrutement auprès d'opérateurs privés. En 2022, les recrutements ont bénéficié à 36 % aux employés, 22 % aux ouvriers, à 13 % aux techniciens et agents de maîtrise, illustrant la consolidation d'un nouveau type de service d'intermédiation sur le marché de l'emploi. 29 % des recrutements concernent des cadres dont 10 % d'entre eux de cadres de direction.

Répartition des personnes recrutées selon la qualification occupée (2014-2022) :





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général



Comment construire et structurer une démarche RSE ?

RSE et développement durable
100 Questions Pour Comprendre

Auteur: Alain Jounot
Éditions Afnor

Les entreprises vont devoir se transformer pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Face à ce constat, comment agir ? Comment rendre compte auprès des parties prenantes de l'impact de l'entreprise et de sa contribution aux objectifs de développement durable ? En 2024, de nouvelles exigences en matière de reporting de durabilité s'appliqueront pour les entreprises. Comment répondre à cet impératif de transparence de l'information extra-financière et établir un cadre d'action commun efficace afin d'accompagner l'entreprise dans sa transformation ? Cet ouvrage, pragmatique, apporte une réponse simple aux 100 questions les plus fréquentes sur la mise en œuvre d'une démarche RSE efficace et performante. Il s'adresse aux entreprises de toute taille, en particulier les PME. Comment se repérer dans l'univers des labels et des certifications RSE ? Comment gérer ses fournisseurs dans une démarche responsable ? Quelles sont les orientations de l'Europe en matière de durabilité ? Ces questions clés sont autant de défis pour le dirigeant d'aujourd'hui.

18



Quand le numérique impacte la charge de travail

La charge de travail à l'ère du numérique
Réflexion sur la santé au travail

Auteur: Sébastien Demay
Éditions L'Harmattan

L'accélération du rythme de l'innovation numérique a métamorphosé le monde du travail. Il semble aujourd'hui difficile, voire impossible, de ne pas être associé à un logiciel, un robot intelligent, un ordinateur, etc. pour exécuter une tâche. Les outils numériques mis à disposition au sein de l'entreprise facilitent l'exécution des tâches mais génèrent également des tensions au travail. Ils ont un effet sur la charge, notamment cognitive, de travail des salariés, un facteur de risque, dans le champ de la santé au travail. Repenser l'organisation du travail dans son ensemble, apprécier la charge de travail à l'ère du numérique, afin de mettre en dialogue ce concept avec les moyens existants aux fins de protéger les salariés victimes d'une charge de travail excessive, c'est tout l'enjeu de cet ouvrage.



Vers une communication véritablement responsable

Communication responsable.
Engager et inciter à l'action

Auteur: Daniel Luciani
Éditions Pearson France

Communiquer de manière responsable pour rétablir la confiance des parties prenantes et valoriser de manière sincère et crédible les engagements des marques et des organisations : c'est toute l'ambition de l'ouvrage de Daniel Luciani. Loin du greenwashing, de la publicité mensongère, des fake news, de l'incitation à la surconsommation, des freins à la transition l'auteur veut redonner à la communication ses lettres de noblesse. Son rôle est stratégique face à l'urgence et au défi de la transition climatique. Ce pionnier de la communication responsable en France s'appuie sur de nombreuses références théoriques - des sciences comportementales à l'économie en passant par la communication engageante et donne les clés de compréhension et des méthodes pragmatiques pour une communication qui engage et incite à l'action.



Les secrets de l'intelligence collective

La boîte à outils de l'intelligence collective ?

Auteurs: Béatrice Arnaud, Sylvie Caruso-Cahn
Éditions Dunod

Mobiliser ses connaissances ensemble, créer des dynamiques vertueuses pour une créativité accrue et la levée des freins et des clivages, c'est l'atout de l'intelligence collective. Un concept managérial clé dans une organisation d'entreprise soucieuse d'efficacité. Comment mettre en œuvre l'intelligence collective dans les équipes et les pratiques quotidiennes ? Quelles gouvernances favorisent l'intelligence collective ? Comment développer des manières de travailler collaboratives ? Cet ouvrage contient 66 outils indispensables pour déployer l'intelligence collective dans son équipe ou son entreprise.

Prism'emploi leMag est une publication des Professionnels du recrutement et de l'intérim. Prism'emploi: 7 rue Mariotte - 75017 Paris - Tél.: 01 55 07 85 85 - Directeur de la publication: Gilles Lafon - Directeur de la rédaction: Isabelle Eynaud-Chevalier - Rédacteur en chef: Isabelle Mazza - Comité de rédaction: Sébastien Archi, Nathalie Bourotte, Dominique Delcourt, Ingrid Savary, Xavier Thomas, Florence Lucas - Crédits photo: couverture: Gettyimages/Visual Generation Inc., pages 4 et 9: Droits réservés; page 11: Olivier Seignette - Droits réservés; page 13: droits réservés. Conception et réalisation: WAT - Agence wat.com - 2307_04690 - Rédaction: Henri Cormier, Frédérique Perrotin - Impression: Quintessence - Chef de publicité: Carmen Figaret - Éditions SOGESIT: 7 rue Mariotte - 75017 Paris - Tél.: 01 55 07 85 91 - Dépôt légal 2^e trimestre 2023 - ISSN 2431-868X.



TROOPS

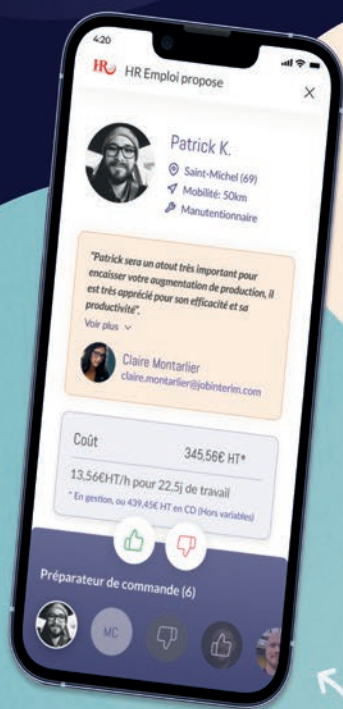
le *phygital* au service du travail temporaire

- ➔ **Augmentez votre rentabilité !** Avec Troops, gagnez du temps et de l'argent. Mettez de côté l'administratif et concentrez vous sur l'essentiel : la recherche et la fidélisation des candidats.
- ➔ **Augmentez votre CA !** Touchez de nouveaux marchés en restant ouvert 24h/24 et 7j/7. Boostez votre attractivité avec les propositions actives automatiques.

Découvrez Troops en vidéo !



Essai gratuit en ligne
sur troops.fr



- Vérification titre de séjour
- Propositions actives
- Signature électronique des contrats
- Gestion du recrutement et des entretiens
- Envoi SMS

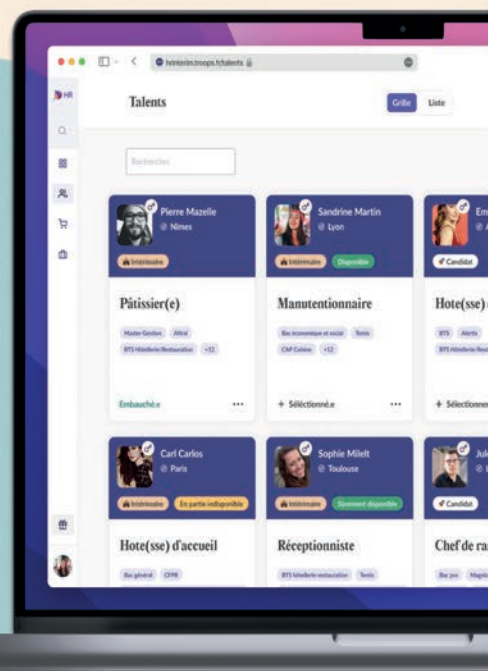
Une solution unique !

- Gestion des CET, mutuelle, carte BTP, CV parsé, multi-diffusion, veille du dossier RH ou tout autre document que vous jugez nécessaire

Troops se connecte sur
votre logiciel de paie
(aucune ressaisie !)

Restez connectés avec nos applis !

Troops met à disposition de vos Candidats
ET de vos Clients une application mobile dédiée.



Une phygitalisation à la carte

Une digitalisation adaptée à votre stratégie,
de 0 à 100% pour vos clients et vos intérimaires.

499 € HT/mois par agence
CODE PROMO - 1 mois gratuit : **PRISMEMPLOI06**
Valable jusqu'au 31 août 2023

Vous créez votre agence ?

Accélérez votre développement avec notre
Starter Kit créé par nos experts métier.



Coffreo, le partenaire de votre transformation digitale.

Accélérez, automatisez et sécurisez
vos opérations.
Facilitez la vie de vos salariés
intérimaires.



www.coffreo.biz



| Au service des agences d'emploi